

Département de Saône-et-Loire  
Arrondissement de Charolles  
**Commune de NEUVY-GRANDCHAMP**

**Note de présentation brève et synthétique**

**Budget principal M57  
Budget Annexe Assainissement M49**

**Comptes Administratifs Exercice 2023**

**Nombre d'habitants : 762**

**information INSEE : population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en vigueur à compter du au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le « cycle » budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2023 du budget communal et du budget annexe assainissement ont été adoptés le 26 février 2024 à l'unanimité par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ces budgets ont été établis en amont et votés le 12 avril 2023 avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement (ou exploitation pour le budget assainissement) et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

**Budget principal M57**

**1 – Section de fonctionnement**

**a) Généralités :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux loyers communaux, aux dotations versées par l'Etat, aux produits des services, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 732 065.91 €.**

**S'y ajoute l'excédent de l'exercice 2022 pour 128 631.98 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, les prestations de services effectuées, les diverses contributions et les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 s'élèvent à 616 109.10 €.**

**Le résultat cumulé 2023 de la section de fonctionnement est excédentaire pour 244 588.79 €.**

**b) Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement dépenses/recettes**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
011 – CHARGES GENERALES	180 063.87
012 – CHARGES DE PERSONNEL	276 320.08
014 – ATENUATION DE PRODUITS	34 349.00
65 – AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	73 695.92
66 – CHARGES FINANCIERES	21 191.23
68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS	30 489.00
023 – VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>616 109.10</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
014 – ATTENUATIONS DE CHARGES	16 128.00
70 – PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	32 736.00
73 – IMPOTS ET TAXES	110 902.67
731 – FISCALITE LOCALE	380 683.00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	147 984.56
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 714.89
76 – PRODUITS FINANCIERS	5.50
77 – PRODUITS SPECIFIQUES	659.29
78 – REPRISE AMORTISSEMENT	252.00
RESULTAT REPORTE	128 631.98
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>860 697.89</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

Depuis 2021 la part départementale sur le Foncier bâti est transférée aux communes.

Pour 2023, le conseil municipal a voté les taux comme suit (reconduction des taux 2022) :

Taxe foncière bâtie : 38.23 %

Taxe foncière non bâtie : 45.79%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20.06 %

**Le produit de la fiscalité locale réalisé s'élève à 380 683 € (TF + TFNB + TH + coef correcteur TH)**

## 2 – Section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création et le remboursement du capital des emprunts.

**Les dépenses d'investissement réalisés en 2023 s'élèvent à 166 413.48 €.**

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes du FCTVA.

**Les recettes d'investissement réalisées en 2023 s'élèvent à 17 622.53 €.**

**S'y ajoute l'excédent de l'exercice 2022 pour 34 809.89 €.**

**Le résultat cumulé 2023 de la section investissement est déficitaire pour - 113 981.06 €.**

**Les Restes à Réaliser (dépenses et recettes engagées au 31/12/2023) s'élèvent à 12 694 € pour les dépenses et 13 628.00 € pour les recettes.**

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118 971.81
16 – EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	47 441.67
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>166 413.48</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
13 – SUBVENTIONS	10 256.57
10 – DOTATIONS	5 896.96
16 – EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	1 000.00
021 – VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	0.00
040 – OPERATIONS ORDRE	469.00
RESULTAT EXERCICE 2022 REPORTE	34 809.89
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>52 432.42</b>

Les dépenses d'investissement réalisées et réglées sur 2023 :

Voirie Nolat : groupement commandes CCEALS : 80 032.56 € (COLAS) + 7 256.69 € (Bureau Etudes)  
RAR 12 694 € (Bouhet)

Bâtiments « privés » : 10 050.20 € (MAM, ancienne salle)

Bâtiments « publics » : 5 636.83 € (restaurant scolaire, salle « judo »)

Agencement et aménagement terrains : 5 068.80 € (arbres)

Matériel et outillage : 2 997.43 € (souffleur, sécurité incendie, outillage)

Autres immobilisations corporelles : 7 929.30 € (tapis gym, congélateur, vitrines extérieures, déplacement défibrillateur)

Les recettes d'investissement réalisées sur 2023 :

- Du Départemental (Appel à Projets 2023, chèque arbres) : 4 600.00 €
- CCEALS : 5 656.57 € (judo et MAM)
- FCTVA : 5 896.96 €
- Cautions logement : 1 000 €
- Amortissements : 469.00 € (extension réseau eau salle communale)

**c – Dette**

Le montant de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 692 422.62 €.

Le montant de l'annuité 2023 s'élève à 68 632.90 € dont 47 441.67 € pour le remboursement du capital et 21 191.23 € pour le remboursement des intérêts.

**CONCLUSION :**

**RESULTATS BUDGET COMMUNAL EXERCICE 2023**

Fonctionnement - dépenses	616 109.10
Fonctionnement - Recettes	732 065.91
Excédent fonctionnement 2022	128 631.98
<b>Résultat fonctionnement 2023 (excédent)</b>	<b>244 588.79</b>
Investissement - Dépenses	166 413.48
Investissement - Recettes	17 622.53
Excédent d'investissement 2022	34 809.89
<b>Résultat investissement 2023 (déficit)</b>	<b>-113 981.06</b>
<b>Résultat de clôture 2023 (excédent)</b>	<b>130 607.73</b>
<b><u>Restes à réaliser 2023</u></b>	
Dépenses Investissement	12 694.00
Recettes Investissement	13 628.00
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	
Fonctionnement - excédent	244 588.79
Investissement - déficit	- 113 047.06
<b>Total - excédent</b>	<b>131 541.73</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR BUDGET 2024 :**

<b>Fonctionnement :</b>	R 002 excédent reporté	+	131 541.73
<b>Investissement :</b>	D 001 déficit reporté	-	113 981.06
	R 1068 affectation	+	113 047.06

## Budget Annexe Assainissement M49

Ce budget est géré en régie. Il comprend toutes les dépenses d'entretien et d'investissement du réseau d'assainissement collectif.

### Recette principale (section exploitation) :

#### Redevances assainissement :

Les tarifs de la redevance 2023 ont été maintenus (délibération du 25 novembre 2021) et se décomposent comme suit :

Part fixe : 37 €

Part conditionnelle : 0.90 € / m<sup>3</sup> d'eau (consommation N-1)

Part modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

#### Participation du budget communal pour la part eaux pluviales

### Dette :

Le montant de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à 9 534.98 €.

Le montant de l'annuité remboursé en 2023 s'élève à 2 445.12 € dont 2 310.25 € pour le remboursement du capital et 134.87 € pour le remboursement des intérêts.

### SECTION EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION	
011 – CHARGES GENERALES	3 234.88
012 – CHARGES DE PERSONNEL	6 000.00
014 – ATENUATION DE PRODUITS	2 027.00
65 – AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	23.67
66 – CHARGES FINANCIERES	138.85
68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS	36.00
022 – DEPENSES IMPREVUES	0.00
042 – OPERATIONS D'ORDRE	10 670.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>22 130.40</b>

RECETTES D'EXPLOITATION	
70 – PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	27 436.64
75 – AUTRES PRODUITS (FCTVA)	465.77
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	50.57
042 – OPERATIONS D'ORDRE	1 297.00
RESULTAT 2022 REPORTE	14 136.27
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>43 386.25</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00
16 – EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	2 310.25
040 – OPERATIONS D'ORDRE	1 297.00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 607.25</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 – OPERATIONS ORDRE	10 670.00
RESULTAT EXERCICE 2022 REPORTE	17 206.54
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>27 876.54</b>

**CONCLUSION :**

**RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023 :**

Exploitation - dépenses	22 130.40
Exploitation – Recettes	29 249.98
Excédent Exploitation 2022	14 136.27
<b>Résultat d'exploitation 2023 (excédent)</b>	<b>21 255.85</b>
Investissement - Dépenses	3 607.25
Investissement – Recettes	10 670.00
Excédent Investissement 2022	17 206.54
<b>Résultat d'investissement 2023 (excédent)</b>	<b>24 269.29</b>
<b>Résultat de l'exercice 2023 (excédent)</b>	<b>45 525.14</b>
<b><u>Restes à réaliser 2023</u></b>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
<b><u>Résultat cumulé</u></b>	
Exploitation - excédent	21 255.85
Investissement - excédent	24 269.29
<b>Total – excédent</b>	<b>45 525.14</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023 SUR BUDGET 2024 :**

**Exploitation :** R 002 excédent reporté + 21 255.85  
**Investissement :** R 001 excédent reporté + 24 269.29